

Procès-verbal du Conseil Municipal Séance du mardi 22 février 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux février, à dix-neuf heures trente minutes, s'est réuni le conseil municipal, au lieu extraordinaire de la salle des fêtes, vu le contexte lié à la pandémie de COVID-19, sous la présidence de Annie LEMOINE, Maire, en suite de convocation en date du 17 février 2022 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Présents : LEMOINE Annie, CAMUS Pierre, CAVALIER Marie Jeannette, CARESMEL Isabelle, MALBRANQUE Gaëtan, BEEUSWAERT Julie, COILLOT Laurent, TARDIVEL Mathieu, LAFFARGUE Marie-Claude, GRAVE Brigitte, RUELLE Pascal, BOULOGNE Nicole, BOGALA Jennifer, LANGREZ Lucien
Absent excusé : PIETON Freddy (pouvoir à Annie LEMOINE)

Nombre de conseillers :

- En exercice : 15
- Présents : 14
- Votants : 15

Vérification du quorum : atteint

Désignation du secrétaire de séance : Lucien LANGREZ

Etude de l'ordre du jour

1. Approbation du PV du conseil municipal du 23 novembre 2021

Le procès-verbal a été distribué avec la convocation pour lecture, et approuvé à l'unanimité des conseillers présents.

VOTE : 15 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

2. Compte-rendu de la commission "fêtes et cérémonies" du samedi 7 février 2022

Madame le Maire donne la parole à Marie-Jeannette CAVALIER, adjointe aux fêtes et cérémonies, qui présente au Conseil Municipal le compte-rendu de la commission qui s'est réunie le samedi 7 février 2022. Ce compte-rendu est présenté en annexe 1 du procès-verbal.

Pour rappel, toutes les animations proposées seront réalisées en fonction de l'évolution de la pandémie de Covid 19 et en fonction du nombre de participants.

3. Compte-rendu de la commission "travaux" du jeudi 10 février 2022

Madame le Maire donne la parole à Pierre CAMUS, adjoint aux travaux, qui présente au Conseil Municipal le compte-rendu de la commission qui s'est réunie le jeudi 10 février 2022. Ce compte-rendu est présenté en annexe 2 du procès-verbal.

Les décisions prises sont les suivantes : achat des capteurs de CO₂, réparation du portail du cimetière par le service technique, aménagement des îlots de la RD46 par la société Gilles Delambre, aménagement d'une aire de jeux pour enfants par la société Altrad (structure « papillon » choisie). Pour le véhicule de service, des renseignements seront pris pour l'éventualité d'un véhicule électrique. Des subventions pourraient être éventuellement demandées.

Pour la réfection du secrétariat, un devis a été demandé à l'entreprise DARCQUE pour connaître le montant approximatif des travaux à envisager.

4. Bilan financier provisoire de l'année 2021

Madame le Maire dresse un bilan provisoire de l'exercice budgétaire de 2021, en vue de la préparation du budget 2022 :

- Excédent de fonctionnement reporté de l'exercice 2020 : 222 601,77 euros
- Fonctionnement : dépenses : 387 079,03 euros – recettes : 398 967,43 euros
- Investissement : dépenses 124 535,61 euros – recettes : 144 422,41 euros
- Résultats 2021 : excédent de fonctionnement : +234 490,17 euros (contre 222 601,77 euros en 2020) – excédent d'investissement : 19 886.80 euros (contre 9 490.82 euros en 2020)
- Restes à réaliser de 2021 : + 762.00 €

5. Délibérations sur les demandes de subventions

5.1 Aménagement sécurité : amendes de police (Conseil Départemental du Pas-de-Calais)

Madame le Maire rappelle le projet de sécurisation de la traversée de la RD46 (vers Neuvireuil) et rue de l'Eglise) : aménagement de deux haricots et de deux passages protégés. La commission travaux a étudié les trois devis reçus et propose de retenir celui de l'entreprise Delambre (**16 020,62 euros HT**) Pour sécuriser ultérieurement la rue de Biache et la rue de l'Abreuvoir, un devis a été demandé à l'entreprise Prosigna pour renforcer la sécurité au niveau des passages protégés existant (**3 080 euros TTC**) que Madame le Maire propose de rajouter à la demande de subvention « amendes de police ». Montant total des travaux envisagés : **19 100,62 euros HT** (40 % du HT espéré, soit **7 640,25 euros**). Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver la demande de subvention et de l'autoriser à signer l'ensemble des documents administratifs nécessaires.

VOTE : 15 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

5.2 Extension de la vidéo-protection : aide au dispositif de sécurité (Région Hauts-de-France)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'un dossier de demande de subvention a été déposé auprès du FIPD (Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance). La Région Hauts-de-France finance la vidéoprotection depuis peu à hauteur de 30% du montant HT des travaux. Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver la demande de subvention auprès de la Région Hauts-de-France et de l'autoriser à signer l'ensemble des documents administratifs nécessaires.

VOTE : 15 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

6. Délibération autorisant à mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'est pas autorisé d'effectuer des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022, sauf si le Conseil Municipal l'autorise. La condition est que le montant de cette dépense ne dépasse pas 25 % de la ligne budgétaire correspondante dans le budget précédent de 2021.

Il s'agit de régler la facture de Prosigna (installation des zones 30) dont les travaux n'ont pas pu se faire en 2021 et pour lesquels il avait été obtenu la subvention « amendes de police ». Montant : 3 045 euros HT (3 654 euros TTC).

Il s'agit également de régler l'achat mutualisé du défibrillateur pour un montant de 1 380 euros TTC. Il est donc proposé au Conseil Municipal de faire application de l'article L1612-1 du CGCT pour les dépenses d'investissement suivantes :

- Article 2152 : installation de voirie (crédits ouverts en 2021 : 45 000 euros) : + 3 654.00 euros
- Article 2158 : autres installations, matériel et outillage (crédits ouverts en 2021) : 5 800 euros : + 1 380 euros

Madame le Maire demande au conseil municipal d'approuver ce mandatement et de l'autoriser à signer l'ensemble des documents administratifs nécessaires.

VOTE : 15 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

7. Personnel communal

7.1 projet de délibération relative à la journée de solidarité

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001 fixe la durée du temps de travail annuelle à 1600 heures dans les collectivités, pour un temps plein.

La loi de transformation de la fonction publique met un terme à la dérogation à l'application des 1607 heures comme l'attribution de « la journée du maire » à compter du 1^{er} janvier 2022.

Madame le Maire expose comment sont calculées les 1607 heures : nombre de jours obligatoires de travail pour un horaire de 35 heures par semaine : **228 jours** (365 jours -104 samedis et dimanches - 25 jours de congés payés – 8 jours (forfait « jours fériés ») **x 7 heures = 1596 heures** arrondi à **1600 heures + 7 heures** correspondant à la journée de solidarité.

Après vérification, le personnel communal effectue 1600 heures. La journée de solidarité étant effectuée lors de la journée du maire, et celle-ci étant abrogée depuis le 1^{er} janvier 2022, il faut donc délibérer pour rétablir cette journée de solidarité, tout en sachant qu'il n'est pas possible de l'impacter sur une journée de congés payés.

Ces 7 heures peuvent être soit fractionnées (en récupération d'heures) ou prises sur une journée de RTT ou travaillées sur une journée déjà fériée.

Madame le Maire propose la solution de récupération d'heures, plus facile à mettre en place.

Madame le Maire demande au conseil municipal d'approuver ce projet de délibération relative à la journée de solidarité concernant le personnel communal et de l'autoriser à signer l'ensemble des documents administratifs nécessaires.

Ce projet devra être soumis à l'avis du comité technique paritaire du centre de gestion du Pas-de-Calais avant d'être délibéré définitivement par le Conseil Municipal lors d'une prochaine réunion.

VOTE : 15 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

7.2 Délibération fixant les ASA (autorisations spéciales d'absence) au titre d'événements familiaux, accordées aux agents de la collectivité

Suite au retour de la commission technique en date du 01/02/2022, Madame le Maire demande au conseil municipal d'approuver la délibération et de l'autoriser à signer l'ensemble des documents administratifs nécessaires.

VOTE : 15 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

7.3 Délibération sur la mise en œuvre du télétravail

Suite au retour de la commission technique en date du 01/02/2022, Madame le Maire demande au conseil municipal d'approuver la délibération et de l'autoriser à signer l'ensemble des documents administratifs nécessaires.

VOTE : 15 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

8. Règlement du cimetière

Madame le maire demande l'avis du Conseil Municipal sur le projet de règlement du cimetière qui leur est parvenu quelques jours avant la réunion présente du Conseil Municipal.

Madame le Maire informe que ce règlement est sous sa responsabilité et donnera lieu à un arrêté.

Il est demandé si ce règlement devra être affiché et s'il est modifiable : le règlement sera affiché au cimetière et consultable sur le site internet et à la mairie sur demande. Il pourra être modifié autant de fois que nécessaire par simple arrêté.

Pour information et suite au règlement, un ossuaire doit être installé (obligatoire). La marbrerie Lefebvre a effectué un devis pour la réalisation d'un caveau 2 places servant d'ossuaire pour un montant de 1 565 euros.

9. Décisions prises par le maire

9.1 Contrat téléphonie Mairie

Madame le Maire rappelle aux conseillers municipaux pourquoi la proposition de Netcom avait été refusée (demande d'augmentation après signature du contrat).

Madame le Maire explique avoir reçu une autre entreprise : ATTS TELECOM (Marquette-lez-Lille), plus professionnelle, plus efficace et présente la proposition qui lui a été faite : Montant mensuel de 110 euros HT par mois.

9.2 Achat de 5 détecteurs de CO2

Madame le Maire annonce, qu'après discussion en réunion de bureau et en commission travaux, a procédé à l'achat de 5 détecteurs de CO2 pour un montant de 774 euros TTC (129 euros HT par capteur pour un prix public de 412,12 euros HT). La commande a été reçue le jeudi 17 février 2022.

Madame le Maire précise que l'Etat remboursera 8 euros par élève soit $57 \times 8 = 456$ euros.

9.3 Signature et publication des arrêtés concernant la sécurité routière dans la commune

10. Questions diverses

10.1 Club ping-pong

Le club ping-pong ne viendra pas dans notre salle des fêtes car il n'y a pas la possibilité d'entreposer leur matériel.

10.2 Parking covoiturage

Le parking de covoiturage en travaux à l'entrée de la commune et réalisé par la Communauté de Communes OSARTIS-MARQUION, la SANEF et la Communauté Urbaine d'Arras est en cours de finition.

10.3 Vente Maisonneuve

La maison témoin « Maisonneuve » sera vendue aux enchères publiques le mercredi 16 mars 2022 (liquidation judiciaire) à 14 heures

10.4 Bilan de la tempête

La tempête Eunice du vendredi 18 février, et se poursuivant durant le weekend, a causé quelques dégâts que les habitants nous ont rapportés et a nécessité deux interventions de pompiers (cheminée et branche enchevêtrée dans des fils électriques) : le préau de l'école endommagé, quelques arbres arrachés, des tuiles envolées, des portails ou clôtures tombées, une pergola, une coupure électrique chez deux particuliers et des véhicules endommagés par des chutes de tuiles.

10.5 Prochaines réunions à confirmer

- Commission finances : jeudi 17 mars 2022 à 18 heures 30 ou 19 heures
- CCID : samedi 5 mars à 9 heures 30
- CCAS : samedi 19 mars à 10 heures
- Conseil Municipal : jeudi 7 avril à 19 heures 30
- Commission urbanisme : date à déterminer

10.6 Disponibilités pour la tenue du bureau de vote (élections 2022)

Il est rappelé les dates des prochaines élections prévues en 2022. Une fiche de disponibilité a été distribuée à chaque conseiller pour établir les tours de garde du bureau de vote.

Questions posées par les conseillers municipaux : aucune

Fin de séance : 21 heures 15

ANNEXE 1

Compte-rendu de la commission fêtes et cérémonies du samedi 7 février 2022

Présents : Annie LEMOINE, Marie Jeannette CAVALIER, Freddy PIETON, Jennifer BOGALA

Excusées : Nicole BOULOGNE, Isabelle CARESMEL

A l'ordre du jour :

- **Bilan 2021** : prévu 8000 euros
 - 2021 : 4542,58 euros : droits Sacem, faire-part de décès de M LACROIX dans la Voix du Nord, achat de fleurs, cartes King jouets et Cultura, champagne....
 - Reste 3457,42 euros

- **Animations envisagées en 2022 sous réserve du contexte sanitaire et du financement** :
 - **Jeudi 3 mars 2022 à 18h30** : spectacle "les Z'oiseaux " organisateur **Osartis-Marquion**
 - **Samedi 19 mars 2022** : Soirée St Patrick organisateur **Fresnes Animation**
 - Samedi 16 avril 2022 : Pâques pour les jeunes enfants organisateur **Fresnes Animation**
 - **Samedi 30 avril 2022 matin**: parcours du cœur organisateur **la Municipalité** sur inscription avec "gadgets" aux participants et organisé par Freddy PIETON (tour du péage de 4 km environ) Gilet "jaune" demandé.
 - **Samedi 30 avril 2022 après midi** : sortie pour les enfants et ados à Koézio organisateur **Fresnes Animation**
 - **Samedi 14 mai 2022** : 1er jour de la ducasse : forains (manège, pêche aux canards etc) ainsi que le spectacle offert par la **Municipalité** " Le Grand Cabaret " : hypnose comique et charmeur de serpents avec buvette tenue par **Fresnes Animation**. La commission propose de donner 1 bon gratuit pour les manèges à chaque enfant de la commune à venir chercher en mairie le samedi matin et aussi de négocier le prix avec les forains. Réflexion sur la gratuité eau et électricité pour les forains, tout en sachant qu'il faut demander à EDF un branchement électrique
 - **Dimanche 15 mai 2022** : 2ème jour de ducasse : forains, cochon grillé organisateur **Fresnes Animation**
 - **Samedi 29 octobre 2022** : boom d'Halloween pour les ados organisateur **Fresnes Animation**
 - **Samedi 19 novembre 2022** : soirée Beaujolais organisateur **Fresnes Animation**
 - **Samedi 3 ou 10 décembre 2022** : repas des aînés organisateur **le CCAS** de Fresnes les Montauban
 - **Vendredi 16 décembre 2022** : spectacle de Noël avec des magiciens organisateur **la Municipalité**

 - A cela s'ajoutent **les fêtes patriotiques des 8 mai, 14 juillet et 11 novembre**.

 - Une réflexion s'est tenue à l'idée d'un partenariat avec d'autres communes avoisinantes en vue d'organiser un voyage et un repas dans la région champenoise...

ANNEXE 2

Commission travaux du jeudi 10 février 2022

1. Travaux fonctionnement

1.1 Capteurs de CO2

- Achat de capteurs CO pour les 3 classes, la garderie et le secrétariat de mairie
- Possibilité de remboursement par l'Etat à hauteur de 2 euros par élève
- Devis : entreprise SIDER : **129 euros HT (prix collectivités)**

1.2 Portail du cimetière

- Suite à accident (manœuvre de camions vraisemblablement)
- Pas d'assurance sur ce type de bien (cimetière non assurés)
- 3 possibilités : réparation (deux devis : **Danel : 1 518,30 HT, Comsi : 1 280 euros HT**), achat d'un portail neuf ou suppression du portail
- Proposition de la commission : réparation par le personnel communal

1.3 Travaux de rafraîchissement de la « tisanerie »

- Travaux en interne à chiffrer

1.4 Réfection du secrétariat

- Sols et murs
- En interne ou entreprise (budget 2022 ou 2023)

2. Travaux d'investissement

2.1 Sécurité routière

- Aménagements des zones 30
- Devis Prosigna : **3 045 euros HT (subventionné par les amendes de police)**

2.2 Pignon ouest de l'école

- Devis Darcque : **9 466,67 euros HT (11 360 euros TTC) avec demande de subventions**

2.3 Rénovation des extérieurs de la mairie et de la SDF

- Travaux prévus en 2021 (entreprise Darcque choisie), reportés à 2022 (rénovation urgente du pignon est de l'école)
- Devis pour la mairie : **11 628 euros HT avec demande de subventions**
- Devis pour la SDF : **5 818 euros HT**

2.4 Extension de la vidéo-protection

- 2 sites : place de l'Eglise (caméra circulaire) et entrée de la zone artisanale
- Même entreprise : City Protect
- Devis : **16 640 euros HT avec demande de subventions**

2.5 Sécurisation de la traversée rue de l'Eglise/rue de Neuvireuil

- Construction de deux haricots
- Aménagement de deux passages protégés
 - 3 devis **avec demandes de subventions « amendes de police »** : Delambre : **16 020,62 euros HT** / Lhottelier : **15 598,70 euros HT** (sans les passages protégés et la signalisation) / Vitse : **35 260 HT**

2.6 Aménagement d'un parc de jeux pour les enfants

- Situation : à la place du terrain de boules
 - 2 devis : Altrad : **27 399 euros HT** ou **22 724 euros HT** / Idverde : pas de réponse

2.7 Véhicule de service ?

| Nom | Signature | Nom | Signature |
|--------------------------|------------------|------------------------|------------------|
| LEMOINE Annie | | TARDIVEL Mathieu | |
| CAMUS Pierre | | LAFFARGUE Marie-Claude | |
| CAVALIER Marie-Jeannette | | GRAVE Brigitte | |
| CARESMEL Isabelle | | RUELLE Pascal | |
| MALBRANQUE Gaëtan | | BOULOGNE Nicole | |
| BEEUSWAERT Julie | | BOGALA Jennifer | |
| COILLOT Laurent | | LANGREZ Lucien | |